

ECHO

Journal d'Information des
Militants CGT de l'Allier

Flash



**Spécial
formation
syndicale 2017**





LA FORMATION SYNDICALE, ÉLÉMENT ESSENTIEL POUR NOS CONQUÊTES SOCIALES.

S O M M A I R E

- Une : Photo (propriété UL Montluçon)
- P2 : Editorial
- P3 : Utilité de la formation syndicale
- P4 et 5 : La formation : mode d'emploi
- P6 et 7 : Les modèles de lettres
- P8 : Modèle d'adresse

En encart numéroté A et B : modèle d'affichage du plan départemental de formation.

Illustrations : images gratuites source internet.

Une fois n'est pas coutume, l'éditorial de ce numéro est collégial. Le collectif de formation de l'UD est heureux d'avoir réalisé ce numéro « spécial », guide pratique de la Formation syndicale qui est à mettre absolument entre toutes les mains !

A l'inverse d'un syndicalisme corporatif, coupé de ses racines, la CGT développe un syndicalisme de syndiqués : Auteurs-Décideur-e-s et Acteurs-Actrices.

En adhérant, chaque syndiqué-e acquiert le droit de participer à la vie démocratique et collective des organisations auxquelles il/elle est affilié-e.

La CGT doit assurer à chaque adhérent-e, tout au long de sa vie syndicale l'accès à une formation générale, et l'accompagner dès le début du mandat ou d'une prise de responsabilité par une formation spécifique.

Nous considérons que la formation reste le socle de toute prise de mandat ou de responsabilité syndicale, et bien sûr pour chacun des adhérents.

Avec la formation, notre qualité de vie syndicale s'améliore, avec un autre regard et une vraie dynamique. Se former tout au long de sa vie, c'est important, et dans l'Allier, vous pouvez bénéficier d'un panel de formations à découvrir dans ce numéro spécial.

Pour autant, nous restons à votre écoute pour adapter et améliorer notre offre de formation sur le département.

Trop souvent, nous renonçons aux formations, accaparés par des réunions avec nos employeurs. L'expérience du terrain enrichit la formation syndicale et la complète.

En outre, le temps passé en formation syndicale permet de prendre le recul nécessaire face à ces réunions institutionnelles chronophages et nous permet de nous recentrer sur nos véritables priorités revendicatives.

La priorité pour les militant-e-s de la Cgt, c'est de se préoccuper de la vie des salarié-e-s sur leur lieu de travail. Méfions-nous d'un syndicalisme réservé aux experts : coupés des salarié-e-s, que le Medef et le gouvernement voudraient nous imposer !

Enfin, la formation syndicale ne se suffit pas en elle-même. Elle repose sur trois piliers. Pour être efficace, elle doit être complétée par l'information (presse syndicale, notamment) et la qualité de vie syndicale.

Notre ambition ? Que chaque syndicat, grâce à ce numéro spécial, popularise auprès de ses syndiqués le plan départemental de formation qui leur est proposé afin que chacun puisse, en fonction de ses besoins, puiser dans les stages qui l'intéresse. Bonne lecture.

Le collectif départemental de formation

Editeur : Union Départementale des Syndicats CGT de l'Allier
8 bis quai Louis Blanc
03100 MONTLUCON
Laurent Indrusiak -
Directeur de Publication
Jean Pascal Pradel -
Responsable de rédaction
Site internet : www.cgt03.fr
Prix : 1 € 30
C.P.A.P. 0414 S 06639
Impression : BUBBLE'COM
03100 Montluçon

LA FORMATION RECONNUE D'UTILITÉ SOCIALE...

La formation n'est pas seulement un processus d'apprentissage qui permet à un individu d'acquérir le savoir et les savoir-faire, elle est, pour la CGT un outil incontournable qui contribue à la lutte dans et hors de nos entreprises.

Il est indispensable pour un salarié de se former tout au long de son activité, cet état de fait vaut également pour les salariés syndiqués et particulièrement ceux adhérant à la CGT.

Trop souvent, les employeurs proposent de former des camarades pour les instances CE, CHSCT... La formation du patronat n'est pas une formation militante, elle n'utilise pas les mêmes mots, ni les mêmes éléments de langage et pédagogiques. Le but final, pour l'employeur, n'étant bien évidemment pas le même que celui de la CGT. Bien au contraire, ce dernier est complètement antagonique.

La formation dispensée par la CGT est l'unique alternative pour les syndiqués, elle permet de comprendre et d'échanger sur les enjeux de la lutte de classe et de la société en général.

Pourquoi les syndiqués doivent ils se former ?

Tous les ans, un vaste plan de formation est établi par notre UD (vous en retrouverez le détail plus loin). Chaque syndicat reçoit ce plan de formation et doit le soumettre à ses militants et syndi-

qués afin que tous aient la possibilité de s'inscrire sur la formation qui les intéresse.

Chacun, selon son rôle dans l'organisation, pourra y trouver son compte :

- Pour forger les élus et les rendre opérationnels dans leurs mandats, leur donner les armes pour agir et défendre l'intérêt collectif des salariés.
- Pour construire, avec les syndiqués, les militants, un investissement dans la vie syndicale pour plus d'efficacité dans les luttes, les négociations, les propositions et les revendications....
- Pour former les syndiqués au militantisme, gage d'enrichissement et d'émancipation. Chaque camarade formé devient vecteur du rayonnement de la CGT dans son atelier, secteur de travail, entreprise, lieu de vies...

Un salarié formé syndicalement est la goutte qui remplit le vase de la lutte contre le capitalisme, pour les revendications de justice sociale et d'émancipation du monde du travail.

Quelques droits et devoirs du stagiaire

Le stagiaire est en droit d'exiger une formation qui répond aux interrogations de la problématique du moment.

En droit d'exprimer son point de vu.

D'émettre des critiques positives ou négatives mais toujours constructives sur le contenu de la formation.

Il est également en devoir de respecter les intervenants et autres stagiaires, ne pas bavarder, couper son téléphone et ordinateur, être attentif et accepter la pédagogie de la formation.

En devoir de participer à la totalité de la formation à laquelle il s'est inscrit et la prioriser sur tout autre mandat en cours.

Didier Blondet

MODE D'EMPLOI

Ce que dit le droit

Pour les salariés du privé comme du public :

Tout salarié a droit à 12 jours de congés de formation quel que soit le type (syndical, CE, CHSCT, prud'hommes), 18 jours au total pour les formateurs.

Le congé de formation peut être pris sur une durée minimum d'une ½ journée (L.2014-288 du 5 mars 2014, art.1).

Le dispositif de subrogation

Dans un grand nombre d'entreprise du secteur privé, à défaut d'accord

de branche ou de convention collective plus favorable, les salariés tributaires d'un congé de formation économique, sociale et syndicale ne percevaient pas de salaire pendant la formation.

De nouvelles obligations sont, aujourd'hui, opposables aux employeurs qui doivent par un dispositif appelé « subrogation » palier aux pertes de salaires de leurs salariés liées à la formation.

Outre le fait qu'il est nécessaire que chaque syndicat négocie un accord collectif plus favorable avec l'employeur, le salarié qui serait victime de pertes de salaires doit, en même temps qu'il formule sa demande de formation,

solliciter auprès de l'employeur la subrogation totale (voir modèle ci-après). Cette dernière sera accompagnée par celle effectuée par le syndicat.



Après coup, le salarié devra justifier auprès de l'employeur de sa bonne participation à la formation à l'aide de l'attestation de stage que lui auront remis les responsables pédagogiques.

Une note de débours (totale ou partielle) sera transmise par l'employeur au syndicat (ou à l'UD) qui a envoyé le courrier de demande de subrogation. Elle sera accompagnée par une photocopie de la fiche de salaire dudit salarié et le syndicat transmettra ces éléments à l'organisme formateur (UD ou UL).

Les formations syndicales : un large choix !

Le programme départemental de formation 2017 pour l'Allier est à la fois ambitieux et varié. Il est organisé en étroite collaboration entre les UL, l'UD et les formateurs syndicaux du département.

Les UL organisent principalement les journées d'accueil, le niveau 1 avec des modules complémentaires, tel que « communication », « NAO », « initiation au droit » ou « élections professionnelles ». Des journées d'études sont parfois organisées en fonction des demandes tels que « le mouvement ouvrier », « Institut d'Histoire Sociale ».

Les stages départementaux sont placés sous la responsabilité organisationnelle de l'UD. Ils visent à accroître les connaissances générales telles que le 2ème niveau, faciliter la compréhension et l'accès à un domaine d'activité tel que « communication », « Renforcer le CGT, des principes et des actes », « Comité d'Entreprise », « comment préparer une réunion » Mais encore, ils visent à faciliter l'exercice des mandats, de responsabilités tel que « Conseiller du salarié », « CHSCT » (pour les salariés du privé), « Défenseurs syndicaux » ou « Conseiller prud'homme » ...

En encart, un modèle d'affichette, à destination du local syndical, reprend l'intégralité des stages du millésime 2017 à disposition des syndiqués et militants CGT du département. D'autres stages sont organisés sur le plan national par le biais de la confédération ou des fédérations. Il appartient à chacun de se renseigner auprès de la structure concernée.

Pour mémoire, la chronologie dans la formation générale précise qu'il faut avoir fait les stages d'accueil pour accéder au 1er niveau. Après le niveau 1, le syndiqué peut accéder au 2ème niveau (en 2 semaines séparées à cheval

sur deux années) ou à des modules tels que communication...vous trouverez, ci-après, les détails des formations proposées, leurs dates, le public ciblé et les contenus.

Coût de la formation

La formation est un investissement indispensable pour le syndicat, le militant, le syndiqué. Elle représente une somme de moyens financiers qu'il nous appartient d'appréhender afin qu'ils ne soient en aucun cas un obstacle à la participation.

Ainsi les infrastructures d'accueil, les repas, les coûts pédagogiques viennent compléter le bénévolat des formateurs et représentent une somme moyenne incompressible de 40 € par journée de stage et par stagiaire.

Il appartient au syndicat d'appliquer ce barème avec les coefficients multiplicateurs du nombre de journées de formation et du nombre de stagiaire.

En cas de difficulté, il faut privilégier un contact avec l'UD pour étudier les hypothèses de solidarité qui doivent primer sur tout renoncement à la formation.

Les lieux de formation

Ils ne sont pas identiques pour chaque initiative et sont fonction de multiples facteurs : nombre de stagiaires, durée du stage, capacités techniques, disponibilités, capacités de restauration, stage départemental ou local, etc...

Il est nécessaire de se renseigner

au moment de l'inscription sur le lieu retenu.

En complément

De nombreuses autres initiatives sont organisées « au fil de l'eau ». Elles sont souvent fonction de l'actualité et des opportunités liées à la présence experte d'intervenants qualifiés sur notre département. Il s'agit de journées d'études, de conférences ou encore de débats publics. Ainsi en 2015 et 2016 plusieurs avaient été tenues sur la fiscalité, la défense de l'hôpital, le droit au logement, combattre le FN, la casse du Code du Travail, les lois Macron et Rebsamen...

Informez-vous régulièrement des initiatives en cours de réalisation.

Stages proposés

Stage d'accueil

Première étape de la formation générale, il est réalisé par les Unions Locales et s'adresse aux nouveaux adhérents et syndicats nouvellement créés. Il permet de mieux connaître la « maison CGT », le rôle des élu(e)s, leurs prérogatives et donne une image fidèle de la structuration de notre organisation et ses principes de fonctionnement. Durée : 1 journée.

- UL Montluçon les 12 janvier et 14 septembre 2017
- UL Vichy, le 2 février 2017
- UL Moulins, les 27 mars, 23 mai, 15 septembre et 7 décembre 2017.

Stage 1^{er} niveau

Durée du stage : 5 jours. Public concerné : les élus, mandatés et plus largement tous les syndiqués.



Ce stage permet d'aborder l'étude du salariat, la construction des revendications, l'ordonnement de la société, l'histoire du syndicalisme et de la CGT et sa structuration actuelle.

- **UL Montluçon** du 12 au 16 juin 2017
- **UL Vichy** du 24 au 28 avril 2017
- **UL Moulins** du 20 au 24 mars et du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017.

L'Union Locale de Moulins organise également :

1/ Journée d'étude sur le mouvement ouvrier :

Le 4 mai 2017.

2/ Journée d'étude sur l'Institut d'Histoire Sociale CGT :

Comment sauvegarder notre histoire sociale et classer nos archives pour les valoriser.

Le 13 juin 2017.

L'Union Locale de Montluçon organise également :

1/ Stage Santé et Travail :

Les 14 et 15 mars 2017.

Droit à la santé pour tous



2/ Les Négociations Annuelles Obligatoires :

Cette formation aborde l'ensemble des thèmes liés à l'appellation générique de NAO tel que les salaires, la formation professionnelle, l'égalité H/F, la durée et l'organisation du travail, l'épargne salariale et les accords de prévoyance collective.

Est également étudié les moyens d'aboutir à la signature d'un accord NAO dans l'entreprise.



Les 11 et 12 mai 2017.

3/ Rôle des Délégués du Personnel

Le but est de permettre au DP ou futur DP d'avoir les moyens d'exercer au mieux son mandat de délégué. Quelles sont ses missions, les principales, les supplétives ? Connaître les articles du Code du Travail en relation avec le mandat tout en trouvant la bonne

articulation avec les revendications.

Les 8 et 9 juin 2017.

4/ Initiation au droit

Comme son nom l'indique, il s'agit de donner quelques bases essentielles sur la compréhension du droit et la façon dont celui-ci est porté au travers de la démarche syndicale. Apprentissage de l'utilisation du Code du Travail.

Les 25 et 26 octobre 2017.



5/ Elections professionnelles

Le but est de mieux maîtriser la négociation des protocoles électoraux, leur rédaction afin de mieux répondre aux nombreuses sollicitations des entreprises. Mieux assurer le suivi et le déroulement des élections.

Les 23 et 24 novembre 2017.

L'Union Départementale organise :

Stage 2^{ème} niveau

Durée du stage : 10 jours (2 semaines séparées, la première en fin d'année x et la seconde en début d'année x+1). Public concerné : tout public ayant réalisé le niveau 1. **Vivement conseillé aux responsables de syndicats et dirigeants des structures UL, UD, USD, CSD, etc... ainsi qu'aux élus et mandatés en entreprise ou territoire.**

Ce stage approfondit les thèmes abordés lors du 1^{er} niveau : la transformation du travail, l'emploi et l'organisation du travail, le système capitaliste, la crise, les solutions, la CGT et la construction du rapport de force, la mondialisation, les institutions internationales et européennes et l'intervention syndicale, l'emploi industriel et les services publics, la construction des revendications en territoire.

- Niveau 2, stage 2016, Seconde partie (1^{ère} partie réalisée en 2016) du 6 au 10 mars 2017.
- Niveau 2, stage 2017, Première partie 2017 du 13 au 17 novembre 2017.

Nota : Les militants qui souhaitent s'engager dans cette formation doivent impérativement participer aux deux semaines de formation (1^{ère} et 2^{ème} parties)

Communication

Durée du stage : 5 jours. Public

concerné : **responsables de syndicats et militants chargés des questions de communication, militants des structures.** Il est préférable d'avoir effectué le niveau 1 pour accéder à cette formation.

Ce stage permet de mieux cerner les enjeux de l'information et de la communication, d'appréhender les nouvelles technologies et les mettre au service de l'organisation syndicale. Il permet, en outre, de connaître les mécanismes de rédaction d'un tract, les modes préparatoires à la réalisation d'une interview...

Du 15 au 19 mai 2017.

Le Dialogue Social, moi ça m'éclate !



Renforcer la CGT, des principes et des actes

Durée du stage : 2 jours. Public concerné : tous les syndiqués intéressés par la dynamique du renforcement syndical et, **en priorité, les responsables des syndicats, les militants chargés de la vie syndicale et de l'organisation.**

Je suis syndiqué, pourquoi pas vous ?



Ce stage permet aux militants et aux syndiqués de soutenir avec les salariés un débat contradictoire sur la question de

l'adhésion en développant l'argumentation appropriée.

Du 6 au 7 juin 2017.

Structures de la CGT

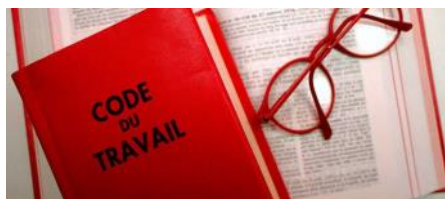
Durée du stage : 2 jours. Public concerné : **tous les adhérents.**

Ce stage a pour vocation d'approfondir les notions abordées dans la formation générale (accueil, niveau 1 et 2) sur les modes de fonctionnement de la CGT, sa structuration et son organigramme. Connaître et utiliser les outils de notre organisation syndicale.

Du 24 au 25 mai 2017.

Formateur

Durée du stage : 5 jours. Public concerné : **militants sollicités pour conduire des actions de formations ou de journées d'étude. animateurs de débats, de réunions diverses et variées.**



Ce stage permet d'acquérir les outils, mécanismes et méthodes pédagogiques essentiels à la tenue d'une action de formation organisée par la formation syndicale CGT. Il prépare les militants à intervenir dans un stage et à en assurer un rôle de direction ou de codirection.

Du 10 au 14 avril 2017.

Défenseurs syndicaux

Durée du stage : 3 jours. Public concerné : **les défenseurs syndicaux habilités à accompagner la défense des salariés devant les tribunaux prud'homaux.**

Ce stage apporte les connaissances essentielles à l'exercice de ce mandat spécifique tel que les règles de droit, de procédures à respecter.

Du 28 février au 2 mars 2017.

Comité d'entreprise

Durée du stage : 5 jours. Public ciblé : **les militants des entreprises privées assurant des fonctions d'élu(e)s titulaires ou suppléants au sein des Comités d'Entreprises.**

Ce stage permet d'appréhender le rôle de l'élu au CE, la construction d'une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution financière et économique des entreprises. En outre il aborde les propositions visant à l'amélioration des conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés.

Du 19 au 23 juin 2017.

Comité d'Entreprise retour sur expérience

Durée du stage : 2 jours. Public concerné : **les militants ayant déjà effectué le stage « Comité d'Entreprise ».**

Ce stage est une étape importante et un prolongement logique et naturel du

stage CE. Il permet de confronter les expériences pratiques de chacun dans la mise en œuvre des connaissances théoriques acquises quelques mois auparavant.

Les 4 et 5 octobre 2017.

Comment préparer et animer une réunion

Durée du stage : 3 jours. Public concerné : **tous les militants et syndiqués de nos organisations susceptibles d'animer et/ou d'organiser des réunions.**

Ce stage ambitionne de mettre les militants en condition de préparer et organiser une rencontre grâce à une méthode et des outils adaptés en fonction des circonstances et des publics concernés.

Du 26 au 28 septembre 2017.

Conseiller du salarié

Durée du stage : 5 jours. Public concerné : **les conseillers des salariés en titre ou en devenir.**

Ce stage permet de mieux appréhender cette mission de mandaté dans le rôle et les prérogatives qui lui sont confiés, notamment dans le respect des procédures légales dans la préparation, la tenue et les comptes rendus d'entretiens. Les notions de droit et de conseil sont largement abordées.

Du 16 au 20 octobre 2017.

Conseiller Prud'hommes

Durée du stage : 5 jours. Public concerné : **les conseillers Prud'hommes en titre ou en devenir.**

Ce stage permet de mieux appréhender cette mission d'élu dans le rôle et les prérogatives qui lui sont confiés

notamment dans le respect des procédures légales, des connaissances ayant trait au droit du travail et dans l'accomplissement du mandat.

Du 27 nov. au 1^{er} déc. 2017.

CHSCT

Durée du stage : 5 jours. Public concerné : **en priorité les titulaires, suppléants ou prétendants à un mandat au sein d'un CHSCT émanant du secteur privé** (en cas de demandes suffisantes ce stage peut être décliné, organisé et adapté envers les militants du secteur public).

Ce stage permet d'appréhender les enjeux et les droits liés à la sécurité et à la santé des salariés, à l'organisation du travail. Il met en lumière les moyens d'actions et les capacités d'agir pour l'amélioration des conditions de travail. Cette formation permet aux stagiaires d'acquérir une méthodologie en matière de prévention des risques professionnels. La formation met en exergue le besoin d'un travail collaboratif entre les membres des CHSCT et les représentants des autres instances, les organisations syndicales, le médecin du travail, l'inspection du travail, etc...

Du 13 au 17 février 2017.



La journée CGT/CARSAT de prévention santé au travail

Journée d'étude traditionnelle attendue et organisée début juillet dans le centre du département. Chaque année elle accueille une large participation d'une centaine de militants et militantes. Elle traite les grands enjeux liés à la prévention de la santé au travail avec le concours de personnalités ou de militants qualifiés en fonction de la thématique retenue. Le thème et la date sont généralement définis par la direction de l'UD en mai/juin.



DIFFÉRENTS MODÈLES DE LETTRES

Vous trouverez, ci-après, différents modèles de courriers ayant trait aux demandes de formations. A chacune d'entre elles, correspond une demande à respecter, tant dans le libellé que dans les délais. Vous trouverez, ci-dessous, les plus courantes, y compris les demandes concernant la subrogation.

A remplir par le salarié

Demande de formation économique, sociale et syndicale (recommandé AR ou remise en main propre contre décharge).

Nom et prénom A [Lieu], le [Date]
Adresse Mme la Directrice ou M. le Directeur
Adresse entreprise ou établissement

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 2145-5 et suivants du code du travail, je vous demande l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du [date de début de la formation] au [date de fin de la formation] , en vue de participer à une formation économique et sociale et de formation syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé. Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature]

Demande de formation économique des membres de CE (recommandé AR ou remise en main propre contre décharge)

Nom et prénom A [Lieu], le [Date]
Adresse Mme la Directrice ou M. le Directeur
Adresse entreprise ou établissement

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 2325-44 et R 2325-8 du Code du Travail, je vous demande l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du [date de début de la formation] au [date de fin de la formation] , en vue de participer à un stage de formation économique organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature]

Demande de formation CHSCT (recommandé AR ou remise en main propre contre décharge)

Nom et prénom A [Lieu], le [Date]
Adresse Mme la Directrice ou M. le Directeur
Adresse entreprise ou établissement

Objet : demande de congé de formation CHSCT

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 4614-14, L4614-15, L4523-10 et L4523-16 du Code du travail, je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant que représentant du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Ce stage organisé par "La formation syndicale CGT" organisme agréé, aura lieu du au à (lieu) pendant ... jours.

Cette demande d'absence vaut devis auprès de votre service comptable, vous recevrez une facture à l'issue du stage comme suit :

. Frais pédagogiques : 345.96 € x ... jours = , ... € *

. Frais de séjour : en externat : 15,25 euros, soit le coût d'un déjeuner ;

. ou en internat : 68,61 euros en province ou 83,86 euros en région

parisienne ; , ... euros x ... jours = , ... €

. Frais de transport sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit :

0.17 euros x ... kms = , ... €

Prix total (effectuer l'addition) : , ... €

Si besoin, vous voudrez bien envoyer tous les documents de vos services comptables à l'adresse suivante : (Préciser l'organisateur CGT de la formation ainsi que son adresse)

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature]

*36 fois le SMIC horaire au 1^{er} janvier 2016, dont le montant était de 9.67 €

Le dispositif de subrogation

(Il ne concerne que le secteur privé, les salariés du secteur public ne subissent pas les pertes de salaire).

Notification d'accord pour bénéficier de la subrogation.

A effectuer par le salarié et à annexer au courrier du syndicat.

Nom et prénom A [Lieu], le [Date]
Adresse Mme la Directrice ou M. le Directeur
Adresse entreprise ou établissement

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Par le présent courrier, je vous notifie mon accord pour bénéficier du maintien de mon salaire dans le cadre de la formation économique et sociale et de formation syndicale d'un salarié. qui vous est demandé par courrier ci-joint par mon organisation syndicale, respectant ainsi les conditions fixées par l'article L. 2145-6 du code du travail.

Recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature]

Demande de subrogation totale pendant un congé de formation économique, sociale et syndicale.

A effectuer par le syndicat (ou si moins de 2 ans par l'UD)

Nom du syndicat A [Lieu], le [Date]

Adresse Mme la Directrice ou M. le Directeur
Adresse entreprise ou établissement

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Madame ou Monsieur [Nom et prénom du salarié] vous a demandé un congé de formation économique et sociale et de formation syndicale pour participer à une formation syndicale du [date de début de la formation] au [date de fin de la formation] ,organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Conformément à l'article L. 2145-6 du code du travail, je vous demande le maintien total de sa rémunération pendant cette formation.

Vous trouverez en annexe, son accord écrit.

La CGT effectuera le remboursement sur la base de :

. L'accord d'entreprise en vigueur dans votre établissement ou dans la branche {S'il n'existe pas d'accord => supprimez cette ligne} ;

. Et/ou d'une convention dont nous souhaitons discuter des modalités avec vous ;

. D'une note de débours établie par l'entreprise accompagnée de la copie du bulletin de salaire du salarié.

Dans l'attente, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom, prénom, responsabilité dans le syndicat [Signature]

Convention pour formation économique et sociale et de formation syndicale

Il a été convenu entre domicilié au représenté par [Nom, prénom et responsabilité] dûment mandaté, et l'entreprise [Nom de l'entreprise] domiciliée au représentée par Mme ou Mr [Nom et Prénom du chef d'établissement] dûment mandaté,

la convention suivante :

Mme, Melle, M employé(e) de l'établissement ou de l'entreprise ci-dessus nommé, bénéficiera d'un congé de formation économique et sociale et de formation syndicale (L. 2145-6 et suivants) du au organisée par « La Formation Syndicale CGT », organisme agréé.

Pour cette formation, le salarié bénéficiera du maintien total de sa rémunération par l'entreprise comme demandé par courrier par la structure CGT ci-dessus nommée.

L'organisation syndicale s'engage à rembourser à l'employeur de (nom du salarié) % du montant maintenu soit € dans un délai de 3 mois maximum, après paiement du ou des mois concernés.

En cas de difficultés, les parties d'engagent avant toutes procédures à se recontacter.

A [Lieu], le [date]

Pour l'organisation CGT
Signature

Pour l'entreprise
Signature

Bulletin d'inscription à un stage de formation syndicale.

Thème :
du au

Nom :

Prénom :

Adresse postale :
.....
.....

Tél. fixe : Tél. mobile :

Adresse électronique :

Entreprise : Publique

* oui non Privée* oui non

Mandats dans l'entreprise :
.....
.....

Formations faites :

Accueil : * oui non Dates :
.....

Niveau I : Date : Où :

Niveau II : Date : Où :

Autres : Préciser lesquelles et les dates

éventuellement :

Accord du syndicat.

Date, nom et signature du responsable

A retourner à l'UD

Modèle de lettre du syndicat au syndiqué.

Syndicat.....

Cher(e) camarade,

La CGT a décidé d'un syndicalisme mettant au cœur le syndiqué, auteur- décideur et acteur. C'est dans ce sens que nous avons décidé de mettre à disposition de chaque syndiqué, une formation pour l'aider à prendre sa place dans la CGT et à l'accompagner dès le début d'une prise de responsabilité ou d'un mandat.

De la formation d'accueil en passant par les niveaux 1 et 2 ou par des formations spécifiques CHSCT, Eco-CE ou Communication, etc... toutes ces formations sont indispensables pour faire face aux attaques du patronat ou des politiques gouvernementales.

Dans notre département, l'Union Départementale et les UL mettent à disposition un plan de formation ambitieux. Nous pensons que pour t'aider dans ton mandat, la formation deest indispensable, aussi nous souhaitons pouvoir t'inscrire pour la session qui est organisée duau

Afin que tu puisses participer, il nous faut faire une demande avant le
Nous tenons à te préciser que ta présence en formation n'occasionnera aucune perte de salaire.

Dans l'attente de te voir, reçois, cher(e) camarade, nos salutations fraternelles.

Pour le syndicat

Le Secrétaire ou animateur à la Vie Syndicale

Formations 2017

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Aout		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 D		1 M		1 M	Defenseurs	1 S		1 L		1 J		1 S		1 M		1 V		1 D		1 M		1 V	
2 L		2 J	Journée d'accueil	2 J		2 D		2 M		2 V		2 D		2 M		2 S		2 L		2 J		2 S	
3 M		3 V		3 V		3 L		3 M	Mouvement ouvriers	3 S		3 L		3 J		3 D		3 M		3 V		3 D	
4 M		4 S		4 S		4 M		4 J		4 D		4 M		4 V		4 L		4 M	Comité d'Entreprise retour sur expérience	4 S		4 L	
5 J		5 D		5 D		5 M		5 V		5 L		5 M		5 S		5 M		5 J		5 D		5 M	
6 V		6 L		6 L		6 J		6 S		6 M	Renforcer la CGT des principes et des actes	6 J		6 D		6 M		6 V		6 L		6 M	
7 S		7 M		7 M	Niveau 2 2ème partie	7 V		7 D		7 M		7 V		7 L		7 J		7 S		7 M		7 J	Journée d'accueil
8 D		8 M		8 M		8 S		8 L		8 J		8 S		8 M		8 V		8 D		8 M		8 V	
9 L		9 J		9 J		9 D		9 M		9 V	Rôle des DP	9 D		9 M		9 S		9 L		9 J		9 S	
10 M		10 V		10 V		10 L		10 M		10 S		10 L		10 J		10 D		10 M		10 V		10 D	
11 M		11 S		11 S		11 M		11 J	NAD	11 D		11 M		11 V		11 L		11 M		11 S		11 L	
12 J	Journée d'accueil	12 D		12 D		12 M	Formateur	12 V		12 L		12 M		12 S		12 M		12 J		12 D		12 M	
13 V		13 L		13 L		13 J		13 S		13 M	IHS	13 J		13 D		13 M		13 V		13 L		13 M	
14 S		14 M	CHSCT (privé)	14 M	Santé et Travail	14 V		14 D		14 M		14 V		14 L		14 M		14 S		14 M	Niveau 2 1ère partie	14 J	
15 D		15 M		15 M		15 S		15 L		15 J	Niveau 1	15 S		15 M		15 D		15 M		15 M		15 V	
16 L		16 J		16 J		16 D		16 M	Communication	16 V		16 D		16 M		16 S		16 L		16 J		16 S	
17 M		17 V		17 V		17 L		17 M		17 S		17 L		17 J		17 D		17 M		17 V		17 D	
18 M		18 S		18 S		18 M		18 J		18 D		18 M		18 V		18 L		18 M		18 S		18 L	
19 J		19 D		19 D		19 M		19 V		19 L		19 M		19 S		19 M		19 J	Conseillers du salarié	19 D		19 M	
20 V		20 L		20 L		20 J		20 S		20 M	Comité d'Entreprise	20 J		20 D		20 M		20 V		20 L		20 M	
21 S		21 M		21 M		21 V		21 D		21 M		21 V		21 L		21 J		21 S		21 M		21 J	
22 D		22 M		22 M	Niveau 1	22 S		22 L		22 J		22 S		22 M		22 V		22 D		22 M		22 V	
23 L		23 J		23 J		23 D		23 M	Journée d'accueil	23 V		23 D		23 M		23 S		23 L		23 J	Elections professionnelles	23 S	
24 M	Structure de la CGT	24 V		24 V		24 L		24 M		24 S		24 L		24 J		24 D		24 M		24 V		24 D	
25 M		25 S		25 S		25 M		25 J	Niveau 1	25 D		25 M		25 V		25 L		25 M	Initiation au Droit	25 S		25 L	
26 J		26 D		26 D		26 M		26 V		26 L		26 M		26 S		26 V		26 J		26 D		26 M	
27 V		27 L		27 L	Journée d'accueil	27 J		27 S		27 M		27 J		27 D		27 M	Comment animer et préparer une réunion	27 V		27 L	Niveau 1 Conseillers Pnrd'homme	27 M	
28 S		28 M	Defenseurs	28 M		28 V		28 D		28 M		28 V		28 L		28 J		28 S		28 M		28 J	
29 D				29 M		29 S		29 L		29 J		29 S		29 M		29 V		29 D		29 M		29 V	
30 L				30 J		30 D		30 M		30 V		30 D		30 M		30 S		30 L		30 J		30 S	
31 M				31 V				31 M				31 L		31 J				31 M				31 D	

UL de Montluçon

UL de Moulins

UL de Vichy

UD de L'Allier